

Dans le bilan d'étape d'une mission sénatoriale sur le sujet, dont elle est co-responsable, Catherine Troendlé, sénatrice LR du Haut-Rhin, dénonce les manquements des pouvoirs publics.

Votre rapport dénonce l'échec des programmes de déradicalisation. Qui peut être déradicalisé et qui ne peut pas l'être?

Il faut l'admettre: les personnes les plus violentes et les plus dangereuses ne le seront pas. Selon le psychanalyste Patrick Amoyel, sur les 13.000 personnes signalées, 80 % peuvent être accompagnées efficacement, notamment les femmes, mais aussi 60 % des hommes dont les motivations sont avant tout identitaires. Il faut donc se concentrer sur ces publics. Nous savons que nos programmes sont inutiles pour les djihadistes radicaux de conviction. Le parquet de Paris souligne une autre problématique qui est celle des enfants revenant de Syrie et qui auront commis eux-mêmes des exactions. Pour l'instant, rien n'est prévu pour ces cas que l'on pourrait rapprocher de la problématique des enfants-soldats.

Votre rapport pointe le jeu des associations. Quels ont été les dysfonctionnements?

La grande majorité de la centaine d'associations concernées était en quête de financement du fait du désengagement des collectivités locales. Il leur fallait donc profiter de cette manne financière dispensée par le gouvernement. Beaucoup d'entre elles, qui émargeaient sur la problématique de l'enfance en danger, ont créé des modules sur cette «nouveau» de la radicalité religieuse. Peu ont compris combien c'était une problématique difficile. La structuration des appels d'offres, qui respectent strictement le Code des marchés publics, n'a pas aidé, certaines associations compétentes se faisant refuser des subventions au motif que le dossier n'était pas bien bouclé. Les expériences dont on pense qu'elles réussissent aujourd'hui, comme celles du Haut-Rhin, sont du cousu main reposant sur un suivi très individualisé et la prise en compte des contextes familiaux. C'est très chronophage et cela implique des intervenants formés.

«Nous voyons aujourd'hui des travailleurs sociaux qui entament à peine une formation alors que cela fait plus de deux ans que la problématique est sur le métier»

Justement, cette question de la formation est-elle réglée?

Certainement non. Nous voyons aujourd'hui des travailleurs sociaux qui entament à peine une formation alors que cela fait plus de deux ans que la problématique est sur le métier. Trop souvent aussi, nous sommes face à de jeunes gens sortis d'école qui vont bénéficier d'une ou deux semaines de formation spécifique et qui seront confrontés à des personnalités aguerries aux entretiens avec les travailleurs sociaux, et maîtres dans l'art de la dissimulation. On se réveille avec la gueule de bois et la conscience que cette problématique exige un haut niveau de formation.

Vous dénoncez aussi la centralisation des programmes. Pourquoi ce n'est pas efficace?

Parce que dans un premier temps, seul le ministère de l'Intérieur était compétent pour décider de tout. Ce n'est que très récemment qu'a été introduit de l'«interministériel». La problématique des prisons en aurait nécessité davantage. De même, on se rend compte à quel point l'Éducation nationale a sa place dans les dispositifs.

Que manque-t-il à nos méthodes?

Les volets évaluation et prévention, qui sont essentiels et qui ont le mérite d'intégrer les familles, premières vigies. C'est d'autant plus important que nous ne pouvons compter sur des dispositifs contraignants.